

LA SOURCE ■ Il y a 25 ans, jour pour jour, Daniel D. séquestrait une jeune femme en la menaçant d'un couteau

Septembre 1991, jour de prise d'otage

Un forcené qui veut mourir, une femme terrorisée avec une lame sous la gorge, un élu membre du gouvernement qui tente de négocier... Retour en 1991, le matin du 8 septembre.

Lilian Maurin

Elle a beau être Sourcienne depuis 45 ans, elle se souvient seulement que « c'est la petite vendeuse qui s'était fait prendre en otage, sans trop de précisions ». Pas mieux chez cet autre habitant du quartier, avec « des souvenirs très vagues ». Mais Jean-Paul, lui, travaillait dans la galerie commerçante d'Orléans-La Source ce matin du 8 septembre 1991...

À 12 h 37, un policier tire

« C'était un dimanche ! » Les policiers, le maire passant ses coups de téléphone... Il s'en rappelle. Et la déflagration qu'il a entendue, ce retraité des Chèques postaux la décrit : « J'étais à côté. Le secteur était bouclé. Je me souviens du coup de feu qui a claqué. Je me souviens aussi du sentiment tout autour, on avait peur... On



DÉNOUEMENT. Daniel D. vient d'être neutralisé : il est évacué blessé par balle. ARCHIVES LA REP'

■ Inculpé, il devait prendre la direction de Fresnes

Ils ont été impliqués dans la prise d'otage mais que sont-ils devenus ? Propriétaire de la charcuterie, Bernard Auger est décédé. Quant à son épouse, des Sourciens affirment l'avoir aperçue de temps à autre. Et pas d'information vérifiée au sujet de Sylvie, la victime. Concernant Daniel D., *La Rep'* mentionne, dans son édition du 10 septembre 1991, l'ablation d'un rein et de la rate subie suite au coup de feu. Retour à

l'hôpital pour celui qui, la veille de la prise d'otage, avait été hospitalisé après avoir tenté de se suicider. Suite à l'ouverture d'une information judiciaire par le parquet, Daniel D. a été inculpé le 12 septembre 1991 de tentative d'homicide volontaire et de séquestration de personne. Il devait être transféré à l'hôpital de la prison de Fresnes. Mais Daniel D. n'est jamais passé aux assises du Loiret, sans que l'on connaisse aujourd'hui pourquoi.

en a beaucoup parlé ensuite. »

Ce dimanche, à 12 h 37, c'est un policier qui fait feu dans le centre commercial Bolière 3. Son tir retentit, atteint Daniel D. en plein thorax et permet de libérer Sylvie P.

Fin du calvaire pour l'Orléanaise mère de famille. Après lui avoir placé un couteau de cuisine sous la gorge, le forcené, un Albi-johanicien de 32 ans, l'avait fait asseoir dans une pièce de la charcuterie-traiteur Auger où elle travaillait depuis dix ans, « la menaçant de l'arme derrière la nuque », écrit à l'époque *La République du Centre*.

« Des choses qu'on ne peut pas oublier »

« Ce sont des choses que l'on ne peut pas oublier. » Aujourd'hui sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur était à l'époque maire d'Orléans et secrétaire d'État aux Collectivités. « Dans ces cas-là, on

prend son courage à deux mains et on se dit qu'on va faire ce qu'on peut. »

Il est entré dans ce magasin qui lui était familier pour « essayer de raisonner la personne » : « Il avait son couteau sur la vendeuse, Sylvie. Je crois que j'ai utilisé tous les arguments. Ça a duré une heure. C'était quelqu'un qui était totalement incohérent. Il allait très mal, il était obstiné. Il demandait une arme pour se suicider. »

Les efforts de persuasion sont vains. Trois priorités guident les policiers : sauver la jeune femme, neutraliser le forcené et assurer la protection d'un membre du gouvernement. Alors la décision est prise : « Ils m'ont demandé de prendre de la distance, poursuit Jean-Pierre Sueur. Un tireur et des bombes lacrymogènes étaient prévus. Il a fallu tirer pour défendre la victime. Ça a été fait très vite. Dans la seconde, ils ont exfiltré Sylvie. Elle n'avait rien sauf que ça a été très dur psychologiquement. On a poussé un grand ouf de soulagement quand on a vu qu'il était neutralisé. » ■